



CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 12 janvier 2021

Nombre de conseillers : En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mil vingt-et-un, le 12 janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Christèle DESSITE, maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 8 janvier 2021.

Présents : MM. Franck BESNARD, Gilles GIAMPORONE, Laurent GUILLOT, Jean-Louis LEBERT, Xavier LEBRASSEUR, Denis LESIEUR, Claude RAPICAULT.
Mmes Marie-Claude DESCHAMPS, Marinette DUVOUX, Simone GAVEAU, Eliane GUILLOT, Patricia JUIGNET, Corinne SAINT-OUEN, Céline VILLAC, Martine VINCENT.

Procurations : Chantal HUET a donné procuration à Marinette DUVOUX.
Claude JAVARY a donné procuration à Simone GAVEAU.
Annie ROUL a donné procuration à Christèle DESSITE.

Secrétaire : Martine VINCENT

ORDRE DU JOUR

- 1) **Information sur les décisions.**
- 2) **Information sur les DIA** (Déclaration d'Intention d'Aliéner).
- 3) **Affaires financières :**
 - a) *Autorisation budgétaire d'investissement.*
 - b) *DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : demande de subvention.*
 - c) *Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».*
 - d) *Location de la salle polyvalente : annulation de réservation.*
- 4) **Personnel communal :** création de poste
- 5) **SDIS 41 :** information sur la contribution incendie année 2021.
- 6) **Comptes rendus de réunions.**
- 7) **Informations et questions diverses.**

Appel et quorum : Madame le maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, Madame le maire ouvre la séance.

Approbation du compte rendu précédent : Madame le maire demande l'approbation du compte-rendu du 8 décembre 2020. Il n'y a pas d'observation. Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu.

Désignation du secrétaire : Martine VINCENT se porte volontaire. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Lecture de l'ordre du jour : Madame le maire fait la lecture des points prévus à l'ordre du jour. Il n'y a aucune réclamation.

1) INFORMATION SUR LES DECISIONS

Madame le maire informe les membres du conseil municipal, que les contrats d'assurance de la commune arrivaient à échéance le 31 décembre 2020 (durée de 5 ans). La procédure de mise en concurrence étant longue et fastidieuse, un contrat d'assistance a été signé avec le Cabinet Protectas début 2020. Celui-ci a rédigé les dossiers de marchés, a étudié la conformité des offres et les a analysées (5 lots et 3 offres par lot)

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 1^{er} décembre 2020 et il a été décidé de suivre les préconisations de Protectas et de retenir :

DECISION n° 2020-39 – CONTRAT D'ASSURANCES

du 22 décembre 2020

- ▶ Lot n°1 : Dommages aux biens et risques annexes : **Cabinet PILLIOT - VHV**
 - Offre de base avec une franchise de 350 €
 - Taux: 0,4 909 € / m²
 - Prime: 3 332,25 € TTC par an
- ▶ Lot n°2 : Responsabilité civile et risques annexes : **GROUPAMA**
 - Offre de base sans franchise
 - Taux HT de 0,14 %, soit une prime de 758,73 € TTC par an
 - Option 1 « protection juridique Personne Morale »
 - Taux HT de 0,084 % soit une prime de 476,76 € TTC par an
- ▶ Lot n°3 : Flotte automobile et risques annexes : **SMACL**
 - Variante imposée 1 sans franchise, soit une prime de 2 048,15 € TTC par an.
 - Garanties annexes :
 - Marchandises transportées 76,10 € TTC par an
 - Auto-mission élus 155,19 € TTC par an
 - Auto-collaborateurs 183,19 € TTC par an
- ▶ Lot n°4 : Risques statutaires du personnel : **GROUPAMA**
 - Taux de 5,16 % pour les agents CNRACL
 - Taux de 1,20 % pour les agents IRCANTEC ;
 - Garanties :
 - Décès – Accident de Travail – Maladie professionnelle
 - Congé Longue Durée – Congé Longue Maladie
 - Maternité
 - Maladie Ordinaire, franchise de 10 jours
- ▶ Lot n°5 : Protection juridique des agents et élus : **SMACL**
 - Prime annuelle totale de 119,30 € TTC

2) INFORMATION SUR LES DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

N°	Date	N° de parcelle	Adresse
26	7/12/2020	AH 119 – 163 – 165 – 166 – 122 – 168 – 169 - 170	13 rue de Frileuse
27	10/12/2020	AC 283	31 rue des Grelles
28	15/12/2020	AE 93 – 171 et 179	1 rue de la Mairie
29	18/12/2020	AC 15	4 rue Jean-Victor Joly
30	18/12/2020	AE 30	19 impasse de la Saulaie

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption sur ces parcelles.

3) AFFAIRES FINANCIERES

a) Autorisation budgétaire d'investissement

Madame le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le budget 2021 sera adopté courant mars prochain. D'ici là, des dépenses d'investissement seront à régler.

Conformément aux textes applicables, Madame le maire propose de recourir à une réserve dont le montant correspond à ¼ des dépenses d'investissement réelles du budget précédent qui s'élevaient à 276 113,44 €, soit 69 028 € maximum.

Cette autorisation budgétaire permet de pouvoir continuer à payer les dépenses d'investissements avant le vote du budget 2021, dans la limite de ce montant.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- 21316	Columbarium solde	9 616,00 €
- 2152	Remplacement du feu tricolore	571,00 €
- 21568-02140	Poteau d'incendie 6 impasse de la Saulaie	2 640,00 €
- 21568-02140	Poteau d'incendie 1 rue de Frileuse	2 880,00 €
- 2158-09184	Agitateur du Godet tracteur	368,00 €
		<hr/>
		16 075,00 €

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

b) DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) : demande de subvention

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de renouveler le matériel de la salle informatique de l'école élémentaire. Les quelques postes dont l'école dispose sont aujourd'hui obsolètes.

Madame le Maire propose de faire l'acquisition de 10 nouveaux postes informatiques qui serviront aux ateliers mis en place par chaque classe.

Le montant s'élève à 12 799, 52 € HT soit 15 359, 42 € TTC.

Madame le Maire rappelle qu'il est possible de demander une subvention dans le cadre de la DETR 2021 au titre des « nouvelles technologies : acquisition de matériels informatiques et numériques pour les établissements scolaires ».

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- D'approuver cet achat pour un montant de 12 799,52 € HT
- De solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux (DETR) la plus élevée possible.

c) Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

Madame le maire informe les membres du conseil municipal qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », soit :

- d'une manière générale l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que par exemples les diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles & inaugurations, repas des vœux & du personnel, chocolats pour les enfants, spectacles ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes, cartes cadeaux et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, retraites, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts et manifestations culturelles.

Madame le maire propose d'affecter les dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

d) Location de la salle polyvalente : annulation de réservation.

Un courrier a été envoyé à M. BAUE l'informant qu'en l'état sanitaire actuel, sa location de la salle polyvalente pour les 27 et 28 février prochains, ne pourra sans doute pas être honorée.

Monsieur BAUE a déposé en mairie une demande d'annulation de sa réservation.

Compte tenu de la situation sanitaire liée à la Covid-19, Madame le maire propose d'annuler son contrat et de rembourser la somme versée (540 €).

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

4) PERSONNEL COMMUNAL : création de poste

En octobre 2019, Audrey SAUSSAYE qui était ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) a pris le poste de Directrice Adjointe au Centre de Loisirs.

Pour la remplacer, un poste de contractuel a été créé pour une période allant jusqu'au 3 juillet 2020 et c'est Jonathan LE BRECH qui occupait ce poste.

Une classe de maternelle devait fermer à la rentrée de septembre 2020 à cause de la baisse des effectifs scolaires, mais en raison de la crise sanitaire, toutes les fermetures de classes ont été annulées.

Les emplois du temps des ATSEM ont été réaménagés. La garderie est assurée désormais par les animatrices du Service Enfance Jeunesse et il reste une ATSEM par classe. Depuis septembre, Jonathan LE BRECH remplace une ATSEM qui est en arrêt maladie.

La mairie a donc recruté une personne pour faire 17,15 heures de ménage par semaine et si l'ATSEM actuellement en arrêt maladie revient, ce sera sûrement en temps partiel thérapeutique. Il faudra donc compléter son service.

Madame le maire propose de créer un poste d'adjoint technique contractuel à 35 heures du 1^{er} février au 6 juillet 2021.

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

5) SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) 41 : information sur la contribution incendie année 2021.

La contribution incendie de la commune pour l'année 2021 s'élève à 47 840 €. Pour information, cette contribution s'élevait à 47 839,72 € en 2020, 47 413 € en 2019, 46 897 € en 2018 et 46 479 € en 2017.

6) COMPTES RENDUS DE REUNIONS

Formation des élus sur le fonctionnement du conseil municipal

Madame le maire a suivi cette formation et en profite pour souligner l'importance de la formation de tous les conseillers. Suite à cette formation, de nouvelles dispositions s'appliqueront désormais :

- **Il est interdit au public d'intervenir durant la réunion du conseil municipal, même en fin de séance.**
Le formateur a expliqué que le conseil municipal a été élu par des citoyens qui lui font confiance pour mener à bien les affaires de la commune. Les particuliers peuvent s'exprimer et participer dans d'autres instances (commissions, comités, projets participatifs, réunions de quartier...) Durant le conseil municipal, le public doit garder le silence (pas d'échanges, de réactions...). Ils peuvent prendre des notes.
De même, si des particuliers ont des questions, des revendications ou demandent qu'on lise un courrier lors d'une réunion du conseil municipal, ces personnes seront reçues en mairie afin d'échanger et de trouver une solution dans la mesure du possible.
- **Prise illégale d'intérêt**
Toute délibération à laquelle un conseiller intéressé (personnellement ou professionnellement) a pris part peut être déclarée illégale.
Les conseillers municipaux doivent être vigilants dès qu'ils ont pris connaissance de l'ordre du jour et se manifester auprès du maire, s'ils sont concernés. Ils ne devront alors participer à aucun débat concernant ce point particulier et sortir de la salle pour ne pas influencer les débats.
- **Police de la séance**
Madame le maire fait régner le calme lors de la séance. Le public peut entrer et sortir quand il veut, sans troubler la séance. Les délibérations doivent pouvoir être prises en toute sérénité.

- Quorum

Madame le maire fait l'appel et vérifie que le quorum est atteint en début de séance. Le quorum doit également être vérifié par le secrétaire de séance au début de chaque point soumis à délibération. C'est le quorum au début du point qui compte même si des conseillers s'éclipsent en cours de discussion.

7) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

a) Pas de Petit Bavard fin décembre

Il n'y avait pas de nouvelles informations.

b) Bulletin communal 2021

Il sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres vers le 22 janvier. Il est d'ores et déjà consultable sur le site de la commune.

c) Courriers de vœux et de remerciements

Plusieurs courriers ont été reçus en mairie à l'attention de l'équipe municipale, notamment de la part de personnes qui ont eu le colis de fin d'année. Certains remercient les enfants pour leurs dessins.

d) Label écoles numériques 2020

Denis LESIEUR présente ce label qui consiste à équiper les écoles rurales de moyens numériques. Les 2 Directeurs ont été sollicités, seule la Directrice de l'école maternelle était intéressée par l'installation d'un tableau blanc interactif. Ce dispositif permet une interaction entre le tableau et les tablettes fournies aux élèves.

Plusieurs devis ont été demandés. Le montant du premier devis reçu s'élève à 8 650 €. Il comprend le tableau et les tablettes pour les enfants ainsi que la formation des enseignantes.

La commune a obtenu le financement maximal de 50 % par le biais de ce label, sous condition que cet équipement soit mis en place à la rentrée de septembre 2021.

e) Travaux de voirie

Marinette DUVOUX présente l'avancée de différents chantiers :

- Renforcement du réseau eau potable par Agglopolys rue de Frileuse

Ce chantier doit se terminer à la fin de la semaine. 2 bornes à incendie ont dû être changées car elles étaient vétustes. L'enrobé sera refait et la balayeuse passera pour nettoyer la rue.

- Travaux devant l'aire de jeux rue de la Mairie

L'entreprise BARBOSA interviendra pour la pose de gabions et la réfection du trottoir au cours du mois de janvier.

- Travaux route de Villiersfins et Brochebardin

Les chantiers se poursuivront jusqu'en mars.

- Passage de la fibre

L'entreprise CIRCET va installer deux poteaux rue de Frileuse et route d'Herbault (travaux prévus du 8 au 13 mars). 10 supports supplémentaires seront installés du 8 au 28 mars rue de Bel Air, rue des Lilas et rue des Tilleuls. Les informations sont sur le site internet de la commune.

- Bordures route de Fossé

Des bordurettes sont abimées. Des devis ont été demandés pour les remplacer.

f) PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

Xavier LEBRASSEUR présente succinctement l'avancée de l'élaboration du PLUi. Le plan de zonage et le règlement sont en cours de finalisation. Prochainement un comité de pilotage aura lieu sur l'obligation de stationnement des véhicules sur les propriétés.

g) Bâtiments

Claude RAPICAULT présente plusieurs points :

- Skydome sur le toit au-dessus du local théâtre de la salle polyvalente
Lors de la tempête Bella du 26 décembre, l'un des skydome a été arraché. Lui-même, Madame le maire et deux agents sont intervenus et ont procédé à une première réparation en urgence. La société ABC protection va remplacer le skydome en question et un second au-dessus du musée car il est également en très mauvais état.
- Pôle santé
Le bâtiment, qui n'a pourtant que 4 ans, présente des problèmes :
 - Les sous-faces des caissons qui entourent les vitres côté RD 32 se défont. L'assurance dommage-ouvrage a été contactée afin de faire jouer la garantie décennale.
 - Des fissures sont apparues sur les enduits et sur une poutre béton qui traverse l'arrière du bâtiment. L'assurance dommage-ouvrage a également été sollicitée pour le passage d'un expert.

h) Etat de la Route de Villiersfins et de la voie verte

Jean-Louis LEBERT s'inquiète de l'état de la route de Villiersfins, notamment la partie après le carrefour. La route est dangereuse, il y a des trous, la chaussée est déformée. Simone GAVEAU rappelle que cette partie est sur le territoire de la ville de Blois.

La ville de Blois considère que c'est une voirie d'intérêt communautaire alors qu'Agglopolys oppose le fait que pour le moment, cette voie n'est pas encore classée comme telle. Le dossier de classement en voirie communautaire est à l'étude.

Madame le maire a demandé que la rue Jules Berthonneau jusqu'au rond-point des Alouettes ainsi que le chemin de la Charronnière jusqu'en limite de Blois, soient classés en voiries communautaires. Agglopolys étudiera également cette proposition.

Gilles GIAMPORONE évoque aussi l'état de la voie verte qu'empruntent les vélos et les piétons. Après le rond-point vers la sécurité sociale, la voie est fissurée et manque d'entretien.

Xavier LEBRASSEUR explique que cette partie a été réalisée sur un terrain beaucoup moins stable, plus meuble que la première partie de la piste cyclable. De plus, des engins lourds l'empruntent régulièrement ce qui détériore la chaussée.

La séance est levée à 21h10.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 9 février 2021 à 20h00**